



SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 15.3 de l'ordre du jour provisoire
Initiative mondiale Santé pour la paix

Mai 2023

Le Conseil International des Infirmières se félicite des éclaircissements apportés à la feuille de route et reprend à son compte ce qui a été relevé par d'autres acteurs non étatiques : l'importance du respect strict des principes humanitaires d'impartialité et de neutralité dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative.

Nous soulignons également que la campagne du CII #NursesForPeace met l'accent sur le rôle crucial des infirmières pour faire progresser l'équité en santé sous l'angle de l'accès aux services de santé et de la disponibilité des ressources sanitaires, qui contribuent à la préservation de la paix. Le CII soutient la formation du personnel de santé mentionnée dans la feuille de route tout en estimant qu'il faudra, ce faisant, éviter d'alourdir le fardeau d'un personnel de santé déjà fragile et surchargé, et défend le principe d'une meilleure protection de la prestation des soins et du personnel de santé.

Enfin, un cadre de suivi solide devrait être mis en place pour évaluer l'efficacité et l'impact de l'Initiative à long terme.